

COMPTE-RENDU de la séance du CONSEIL MUNICIPAL qui s'est tenue le MARDI 4 NOVEMBRE 2014 A 20 H 00 sous la présidence de Monsieur Michel CANDAT, Maire de Saulxures-lès-Nancy

Etaient présents :

M. CANDAT, J. DEWIDHEM, A. QUERCIA, M. LAURENT, P. CHANET, D. KRIER, B. GIRSCH, S. MERTEN, V. GODEFROY, M. SAUGET, C. LAROPPE, E. BISTORY, R. STAHL, F. BIHLER, N. BLANPAIN, C. ZELLER, C. POLISSE, P. NICOLLE, J. THIEBAUT, A. MOREAU, D. LARCHER, T. BRACHET, P. MEYER, C. HAUSERMANN.

Etaient absents, excusés et avaient donné pouvoir :

F. NOVIANT a délégué son mandat à M. CANDAT
P. MASSON a délégué son mandat à J. DEWIDHEM
S. PAULIN a délégué son mandat à E. BISTORY

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 SEPTEMBRE 2014**

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 16 septembre 2014 est adopté à l'unanimité.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame CHANET présente sa candidature pour cette fonction et est élue à l'unanimité.

**DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
PORTANT DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL
AU MAIRE**

- **Décision n° 18 du 09 septembre 2014** Contrat de maintenance des équipements campanaires
- **Décision n° 19 du 22 septembre 2014** Convention de partenariat (Association The Two Men Show dans le cadre des NAP)

Monsieur HAUSERMANN conteste la décision n°19 car il considère qu'une convention de partenariat doit faire l'objet d'une délibération. Une étude juridique est en cours afin de trancher ce point de droit.

**POINT 1
PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2013
DU GRAND NANCY**

Monsieur DEWIDHEM rappelle que la loi du 12 juillet 1999 sur le renforcement et la simplification de l'intercommunalité (article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales) prévoit pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) une obligation formelle de rendre compte deux fois par an de leur activité aux Communes membres.

C'est ainsi qu'une première communication a été portée au Conseil Municipal du 4 février 2014 (sur la base du rapport développement durable du Grand Nancy 2013). La seconde vous propose une synthèse de l'action communautaire, sur la base du rapport d'activité 2013 du Grand Nancy.

Le rapport d'activité 2013, dont vous avez été destinataire depuis la fin-août, détaille et commente les grandes politiques publiques, les actions enclenchées ou réalisées du Grand Nancy. Ce rapport comporte plusieurs thèmes :

- Pour une agglomération ouverte et fluide,
- Pour une agglomération en mouvement, innovante et créative,
- Pour une agglomération sobre et vertueuse,
- Pour une agglomération agréable et vivante,
- Pour une agglomération accessible et responsable,
- Pour une agglomération généreuse et solidaire,
- Pour une agglomération d'échanges, de dialogue et de partage,
- Finances.

Ce rapport devra être mis à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent la séance du Conseil Municipal.

Le CONSEIL MUNICIPAL prend acte de cette communication.

POINT 2

PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2013 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Monsieur DEWIDHEM indique que, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment à l'article L 2224-5, le Président de l'établissement de coopération intercommunale doit présenter à son assemblée délibérative un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets. Le décret d'application n° 2000-404 du 11 mai 2000 précise que ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérative dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Ce rapport a été exposé au Conseil de Communauté du 4 juillet 2014.

Ce rapport doit également faire l'objet d'une communication par le Maire de chacune des Communes membres de la Communauté Urbaine à son Conseil Municipal.

Cette communication a pour but de renforcer la transparence de l'information dans la gestion des services publics locaux.

Conformément aux dispositions susvisées, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets sera tenu à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent sa présentation devant le Conseil Municipal.

Les données essentielles de ce rapport dont vous avez été destinataire depuis la fin-septembre, sont les suivants :

L'année 2013 a été marquée par les événements suivants :

- la diminution de la quantité de déchets ménagers de 2,27 % par rapport à 2012 ;
- la signature de nouveaux marchés ;
- la baisse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et de la redevance spéciale de près de 5 % ;
- la fin des travaux d'équipement des déchetteries de Nancy et Maxéville ;
- la poursuite de la mise en œuvre du Programme Local de Prévention des déchets (PLP)

- la poursuite de l'opération « tri au bureau » pour les petites structures ;
- le plan d'actions visant à densifier le réseau des bornes verre et papier ;
- la signature de conventions avec Eco Mobilier et EcoDDS (déchets de mobiliers et dangereux des particuliers)

La collecte des déchets

La fréquence de collecte, sur le territoire de la commune, est de 2 fois par semaine avec une seule collecte hebdomadaire des emballages ménagers.

Le tonnage des ordures ménagères résiduelles collectées (74 682 tonnes) est en baisse par rapport à 2012 (- 3,5 %). La collecte sélective varie très peu (16 147 tonnes). La qualité du tri reste stable, le taux de refus avoisine les 30 % (contre 32 % pour 2012).

Le programme d'implantation de conteneurs semi-enterrés s'est poursuivi sur l'ensemble de l'agglomération et, pour la commune de Saulxures-lès-Nancy, deux implantations de conteneurs enterrés ont été réalisées en 2013 : route de Bosserville.

Le nombre d'équipements pour la collecte en apport volontaire a également progressé sur l'ensemble de l'agglomération.

Le tonnage collecté en déchetteries (32 463 tonnes) est stable par rapport à 2012 (+ 0,77 %). Les professionnels de l'agglomération ont accès aux déchetteries de Nancy, Ludres et Maxéville moyennant une participation financière.

Au total, ce sont 127 575 tonnes de déchets qui ont été collectés en 2013, soit une baisse de 2,27 % par rapport à 2012.

Le traitement des déchets

Les déchets collectés sont valorisés par :

- la valorisation énergétique (incinération) : 64 % des tonnages traités. La valorisation thermique a permis de produire de l'électricité et de la vapeur (110 162 MWh ont été vendus pour alimenter le réseau de chaleur de Vandoeuvre et 25 219 MWh d'électricité ont été revendus) ;
- la valorisation matière : 25 % des tonnages traités (9 % issus de recyclage des matériaux des déchetteries, 12 % du recyclage de la collecte sélective et 4 % du compostage) ;
- l'enfouissement : il représente 11 % des tonnages traités.

La prévention à la source

Le Grand Nancy a poursuivi en 2013 son programme de prévention et de réduction des déchets à la source dont les principaux éléments sont les suivants :

- le compostage individuel : 514 composteurs ont été vendus (soit près de 13 100 composteurs depuis le début de l'opération). Les restitutions de compost, à partir des déchets verts apportés en déchetteries ont permis de distribuer environ 1 670 tonnes de compost aux habitants du Grand Nancy,
- le lombricompostage : l'expérience lancée en 2012, auprès de 13 foyers de l'agglomération, est un succès et présente un intérêt certain en termes de réduction de déchets (en moyenne 40 kg/foyer/an). Il a donc été convenu de généraliser le lombricompostage, ainsi 76 lombricomposteurs ont été vendus en 2013.
- le compostage collectif : l'expérience menée en 2012 s'est poursuivie par l'équipement de trois nouveaux sites sur l'agglomération (MJC Etoile à Vandoeuvre, Résidence du parc de Boufflers et l'Agence Locale de l'Environnement à Nancy).
- Plusieurs actions d'information et de sensibilisation à la prévention ont été menées notamment lors de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets et de la Semaine du Développement Durable.

La communication

Le Grand Nancy a poursuivi ses activités visant à informer et sensibiliser les usagers à la prévention et au tri des déchets, notamment via :

- la Maison de la Propreté qui a un rôle essentiel en matière de communication par l'accueil physique et téléphonique des usagers (près de 27 000 contacts),
- les ambassadeurs du tri effectuant un travail de terrain : animations scolaires, porte à porte, visites du centre de valorisation de Ludres,

- les manifestations publiques organisées par le Grand Nancy (Jardins de Villes-Jardins de vie), par les communes, associations (Fête des plantes, Nature en fête...),
- les supports écrits : plaquettes d'information, les triconteurs de l'Environnement,
- Les campagnes d'affichage et radio, concours avec les écoles.

Les aspects financiers

Le budget du service s'élève à 31,4 M€ en fonctionnement. Les investissements représentent 2,23 M€ dont 1,77 M€ sont consacrés principalement à la réalisation de travaux relatifs à la collecte des ordures ménagères, à l'entretien des déchetteries et à l'équipement des déchetteries de Nancy et Maxéville (0,62 M€), à l'acquisition de conteneurs et bacs spécialisés (0,95 M€), aux études (0,2 M€) et 0,46 M€ au remboursement du capital des emprunts inhérents à la collecte et au traitement des déchets.

La redevance spéciale concerne près de 1 030 sites pour 510 conventions signées au 31 décembre 2013. Le montant de la redevance spéciale pour l'année 2013 s'élève à 2 890 950 €.

L'accès aux déchetteries des professionnels et communautés de communes a généré une recette de 0,26 M€.

Les autres recettes (subventions, vente de matériaux...) s'élèvent à 3 779 529 €. Le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères a baissé de 5 % en 2013 pour atteindre 8,69%.

Le CONSEIL MUNICIPAL prend acte de cette communication.

POINT 3

PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2013 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Monsieur DEWIDHEM indique que les articles L.2224-5 et D.2224-1 à 5 du Code Général des Collectivités Territoriales disposent que le Maire ou le Président de l'établissement public de coopération intercommunale doit présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement, conformément au décret n° 95-635 du 6 mai 1995, complété par le décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

La Communauté Urbaine du Grand Nancy étant compétente en matière de distribution d'eau et d'assainissement, le rapport pour l'exercice 2013 a été exposé au Conseil de Communauté du 4 juillet 2014.

Ce rapport doit également faire l'objet d'une communication par le Maire de chacune des Communes membres de la Communauté Urbaine à son Conseil Municipal.

Cette communication a pour but de renforcer la transparence de l'information dans la gestion des services publics locaux.

Conformément aux dispositions susvisées, le rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement sera mis à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent sa présentation devant le Conseil Municipal.

Les données essentielles de ce rapport dont vous avez été destinataire depuis la fin-septembre, sont les suivants :

Les services d'eau et d'assainissement assurent la distribution d'eau potable, la collecte et la dépollution des eaux usées de l'agglomération nancéenne. La gestion de ces services s'opère en régie directe à l'exception de celle de l'usine des eaux et de la station d'épuration qui s'appuie chacune sur un marché d'exploitation.

Ce rapport pour l'année 2013 comporte des indicateurs techniques et financiers.

1. Les indicateurs techniques :

La production d'eau potable :

La production d'eau potable est assurée par les sites de Vandœuvre-lès-Nancy et est exploitée par la Société Nancéienne des Eaux.

La baisse de 5,82 % des volumes produits en 2013 (17 482 005 m³) par rapport à 2012 traduit la baisse de production observée depuis de nombreuses années, à l'exception de l'année 2012, qui était exceptionnelle de par son hiver rigoureux.

Au niveau mensuel, la baisse de production la plus notable constatée en 2013 est observée en février. Elle est due, pour l'essentiel, à un mois de février très doux qui n'a pas été accompagné des nombreuses ruptures de réseau observées en 2012.

La qualité de l'eau :

Du rapport annuel établi par l'Agence Régionale de Santé (A.R.S) sur les données relatives à la qualité de l'eau distribuée (annexé au rapport), il est permis de conclure, à partir des analyses effectuées, qu'il n'y a pas de problèmes sur l'agglomération nancéienne pour ce qui concerne les paramètres de qualité.

L'eau distribuée sur l'agglomération est de qualité bactériologique excellente et conforme aux exigences de qualité physico chimique fixées par le Code de la Santé Publique.

Il est à souligner que le taux de conformité des prélèvements est à 100%, pour l'année 2013, en sortie des usines de production et sur le réseau de distribution pour les paramètres microbiologiques et physico-chimiques.

La consommation d'eau :

Le volume d'eau comptabilisé en 2013, pour 57 985 abonnés s'établit à 13 621 830 m³ pour les communes du Grand Nancy.

A Saulxures-lès-Nancy, la consommation a été de 168 109 m³ pour 1 595 abonnés, soit 1,23% de la consommation totale des communes du Grand Nancy.

La gestion des réseaux :

Le service «exploitation des réseaux» assure l'entretien du réseau d'eau potable, soit environ 970 km de canalisations de 60 à 150 mm et celui du réseau d'assainissement, soit 1330 km de collecteurs de diamètre de 200 à 2 500 mm.

Le rendement net, calculé en tenant compte des volumes non comptabilisés (essais, purges et nettoyages), est de 84%. Le rendement de réseau s'est amélioré d'un point entre 2011 et 2013. La valeur de l'année 2012 (81%) est la conséquence du très grand nombre de fuites provoquées par une période de gel particulièrement marquée.

La politique d'élimination des branchements en plomb s'est poursuivie en 2013 : 1000 branchements ont été remplacés sur l'agglomération dont 19 sur le territoire de Saulxures-lès-Nancy.

Le service de l'Hydraulique Urbaine assure également l'entretien du parc incendie, composé de poteaux et bouches d'incendie répartis sur le territoire de la Communauté Urbaine. A Saulxures-lès-Nancy, on compte 69 poteaux d'incendie.

Les travaux sur les réseaux :

Les travaux de renouvellement et de renforcement des réseaux d'eau potable ont porté en 2013 sur 5 102 m de canalisations ce qui représente 0,53 % du linéaire total pour un coût de 2 025 038 € TTC.

Au niveau de l'assainissement, les travaux de réhabilitation et de renforcement des réseaux ont concerné 5 417 m de linéaire pour un coût de 2 155 223 € TTC, ce qui représente 0,40% du linéaire total.

En 2013, un accent particulier a été porté sur le nettoyage des canalisations posées en siphon sous le canal de la Marne au Rhin, et à l'inspection complète des réseaux visitables.

L'épuration des eaux usées :

La station d'épuration de Maxéville a traité en 2013 un volume de 36 241 678 m³, soit une augmentation de 15,59 % par rapport à 2012.

Cette forte augmentation des volumes d'eaux usées traités est due aux fortes précipitations annuelles, concentrées sur le début d'année et l'automne.

L'assainissement non collectif :

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), mis en place fin 2005, a au 31 décembre 2013, contrôlé 217 installations neuves ou existantes sur les 278 recensées. Le taux de conformité des installations contrôlées est de 82 %.

2. Les indicateurs financiers :

Le prix de l'eau :

Conformément à la délibération du Conseil de Communauté du 20 décembre 2013, le prix de vente de l'eau pour 2014 est fixée à 3,4778 € TTC, soit une augmentation de 0,77 %.

La part de la fourniture d'eau et de la redevance d'assainissement revenant à la Communauté Urbaine est de 2,4732 € HT.

Le compte administratif :

Budget eau : en fonctionnement : 27,02 M€ consommés en dépenses et 29,76 M€ de recettes encaissées ; en investissement : 11,83 M€ ont été réalisés et 10,42 M€ en recettes.

Budget assainissement : en fonctionnement : 24,53 M€ consommés en dépenses et 29,54 M€ de recettes encaissés ; en investissement : 8,71 M€ de dépenses et 11,13 M€ de recettes.

Le CONSEIL MUNICIPAL prend acte de cette communication.

POINT 4 DENOMINATION DE VOIES NOUVELLES

Monsieur GIRSCH indique que les constructions en cours de réalisation sur le secteur de la Vahotte à Saulxures-lès-Nancy impliquent la dénomination des voies nécessairement créées pour cette opération. Sur proposition de la commission extra municipale « Histoire et Patrimoine » de la commune, les dénominations retenues sont répertoriées ci-après :

La voie d'accès au cimetière prendra le nom de :

- Allée du Prarupt -

Le Prarupt est le ruisseau de Saulxures. Il prend sa source au pied du bois de Saulxures au lieu dit «St Pierre», non loin du poste de gaz à l'altitude de 243m.

Il traverse d'Est en Ouest le territoire communal constituant l'exutoire d'un bassin versant important.

Il reçoit donc essentiellement des eaux de ruissellement.

Il traverse la route de Bosserville dans un ouvrage souterrain, passe derrière les bâtiments de l'ancien site Malora et longe le parc des étangs.

Il quitte le territoire communal à l'entrée du village après un parcours de 2,15 km au lieu dit «le vieux moulin», qui évoque une utilisation de sa force hydraulique.

Son cours se poursuit le long de l'ancienne route de Tomblaine à l'arrière des maisons.

La traversée du rond point «2000» se fait dans un ouvrage souterrain et il continue parallèlement au nouveau tracé de la RD 674 avant de se jeter dans le bras de la Meurthe à l'altitude de 196m.

Le Prarupt a une longueur totale de 3,77km avec un dénivelé de 47 m.

Les constructions en cours entraînent la création d'une voie nouvelle à l'intérieur de l'opération qui sera raccordée à l'Allée du Prarupt et à la Rue de Tomblaine. Cette voie nouvelle s'appellera :

- Rue César Bagard -

**Sculpteur
(Nancy 1620 – 1709 Nancy)**

Connu comme un sculpteur de « figures en grand », l'une de ses sculptures se trouvait dans le sanctuaire de l'Eglise de Saulxures-lès-Nancy. Cette statue de grandeur naturelle, intitulée « l'Ecce Homo » a malheureusement disparue dans des conditions qui restent encore aujourd'hui mystérieuses.

Sur avis favorables des commissions « Cadre de Vie » du 14 octobre 2014 et « Vie Associative » en date du 17 octobre 2014,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, décide :

D'adopter les propositions de dénomination des voies nouvelles ci-dessus.

POINT 5 PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SAULXURES-LES-NANCY

Madame CHANET indique que, conformément aux décrets du 24 janvier 2013 et du 7 mai 2014, la commune de Saulxures-lès-Nancy applique depuis la rentrée scolaire de septembre 2014 la réforme des rythmes scolaires.

Les dispositions relatives à l'aménagement des rythmes scolaires prévoient que les activités périscolaires prolongeant le service public de l'éducation peuvent être organisées dans le cadre d'un projet éducatif territorial (PEDT).

Le PEDT constitue un outil essentiel pour la mise en œuvre du volet éducatif de la réforme des rythmes scolaires. Bien que cette contractualisation soit facultative, la commune s'est engagée dans l'élaboration d'un tel projet afin d'offrir aux enfants des activités de qualité, une organisation structurée et sécurisée ainsi que des animateurs qualifiés.

Ce PEDT formalise l'engagement des différents acteurs intervenant au cours des temps de l'enfant : administrations d'État, associations, institutions culturelles et sportives... L'objectif général est d'offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité en mobilisant au mieux les ressources du territoire et en coordonnant les actions programmées.

Les actions qui constituent le programme du PEDT de la commune de Saulxures-lès-Nancy reposent sur un diagnostic local partagé, la définition d'objectifs s'inscrivant clairement dans les priorités du territoire et une démarche d'évaluation.

Le Projet Educatif Territorial de la commune de Saulxures-lès-Nancy s'articule autour de 5 axes définis ci-après :

- 1^{er} axe : Rechercher une mise en cohérence des activités de l'enfant et du jeune enfant durant le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire (articulation entre les activités menées par la commune, les projets d'école et les attentes des parents),

- 2^e axe : Favoriser la découverte d'activités culturelles, environnementales, sportives et de loisirs (où les enfants de chaque école bénéficieront des mêmes interventions),
- 3^e axe : Renforcer le lien entre les générations,
- 4^e axe : Favoriser l'apprentissage de la vie sociale et de la responsabilité en développant la dimension citoyenne, leur connaissance et leur appropriation du territoire (comme par exemple la dimension citoyenne en atelier théâtre ou le concours du CPIE pour des activités nature...),
- 5^e axe : Valoriser le travail des adhérents / bénévoles / salariés des différentes associations.

Ces objectifs ne sont pas figés, mais susceptibles d'évoluer au fur et à mesure des évaluations que la commune mènera.

Ce système programmé d'évaluation est en lien avec les indicateurs spécifiques à chaque périodicité : à chaque fin de cycle, trimestrielle, semestrielle et enfin annuelle. Le comité de pilotage du PEDT sera chargé de suivre l'évolution de cette réforme et des objectifs que la municipalité a fixés.

Le PEDT entre en vigueur pour une période de trois ans (2014/2017), au cours de laquelle il peut être rénové en concertation avec les différents signataires sous une démarche d'évaluation du dispositif par les partenaires associés.

L'année scolaire 2014-2015 constitue une année d'expérimentation; en fonction des enquêtes qui seront réalisées sur les mois à venir, des ajustements pourront être apportés.

Sur avis favorable de la Commission « Vie Familiale » en date du 9 octobre 2014,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver** le Projet Educatif de Territoire de la commune de Saulxures-lès-Nancy,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer ce Projet Educatif de Territoire.

Monsieur HAUSERMANN demande l'ajout de l'Association de Jeux Pulnoy Saulxures en page 7 du PEDT. Il regrette également que le Pôle Jeunesse ne dispose pas d'un local plus adapté pour ses activités.

Monsieur le Maire regrette également ce manque de locaux pour les jeunes et rappelle les réflexions en cours pour y remédier.

POINT 6 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DES COMBATTANTS – PRISONNIERS DE GUERRE

Monsieur LAURENT indique que la section locale de Saulxures de l'Association des Combattants – Prisonniers de Guerre (ACPG) a sollicité le versement d'une subvention afin de permettre de maintenir ses activités à leur niveau actuel.

L'ACPG réalise des actions auprès des Anciens Combattants en difficultés ou malades et des Veuves d'Anciens Combattants. Elle participe également au devoir de mémoire.

Les crédits sont disponibles au Budget Primitif 2014 - chapitre 6574.

Sur avis favorable de la Commission « Vie Associative » en date du 17 octobre 2014,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, décide :

- **D'autoriser** le versement d'une subvention exceptionnelle de 150 € à la section locale de Saulxures de l'Association des Combattants – Prisonniers de Guerre (ACPG).

Suite à l'interrogation de Monsieur HAUSERMANN sur la non reconduction des subventions d'une année sur l'autre, la procédure d'octroi des subventions est explicitée en soulignant l'interdiction de verser des subventions par reconduction tacite.

POINT 7 DEMANDE D'AGREMENT DEROGATOIRE AU DISPOSITIF D'INVESTISSEMENT LOCATIF DUFLOT- PINEL

Monsieur le Maire rappelle que la loi de finance 2013 a créé un nouveau dispositif d'investissement locatif dit « Duflot » permettant aux investisseurs privés de bénéficier d'une réduction d'impôt lors de l'acquisition d'un logement neuf ou assimilé destiné à la location pendant une durée de 9 ans, au moins. Ce dispositif a pris le relais, après le 31 mars 2013, de la loi « Scellier ».

Ce mécanisme est applicable, de plein droit, aux communes situées en zones A, A bis et B 1, avec une possibilité d'application dérogatoire dans la zone B2, par arrêté préfectoral, si un besoin important de logements est constaté.

Suite à la révision du zonage, qui est prévue tous les trois ans, l'arrêté du 1^{er} aout 2014 pris en application de l'article R 304-1 du code de la construction et de l'habitat a rétrogradé Saulxures-lès-Nancy, ainsi que 13 autres communes du Grand Nancy, en zone B2.

Etant, à compter du 1^{er} octobre 2014, situé en zone B2, la commune de Saulxures-lès-Nancy doit manifester sa volonté de continuer à bénéficier de ce dispositif et obtenir un agrément dérogatoire.

Afin de proposer sur son territoire des logements intermédiaires adaptés aux besoins des ménages et conserver une certaine attractivité auprès des investisseurs privés, la commune souhaite obtenir cet agrément dérogatoire au dispositif d'investissement locatif.

Considérant que la commune de Saulxures-lès-Nancy est membre de la Communauté Urbaine du Grand Nancy, établissement public de coopération intercommunale doté d'un Programme Local de l'Habitat,

Considérant qu'il revient donc à la Communauté Urbaine du Grand Nancy de porter la demande d'agrément dérogatoire au dispositif d'aide à l'investissement locatif pour la commune,

Sur avis favorable de la commission « Cadre de Vie » en date du 14 octobre 2014,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, décide :

- **De manifester** sa volonté de conserver le bénéfice du dispositif d'aide à l'investissement locatif au-delà du 30 septembre 2014,

- **De valider** la demande d'agrément dérogatoire auprès du Préfet de Région,
- **D'autoriser** la Communauté Urbaine du Grand Nancy à porter cette demande à sa place,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Suite à la demande de Monsieur HAUSERMANN de non participation au vote de Monsieur NOVIANT sur ce point du fait de sa profession, il est rappelé que ce point concerne uniquement les logements privés et non les logements sociaux.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire évoque le retrait des services de l'Etat dans le cadre de l'instruction des autorisations d'urbanisme. Ce retrait qui sera effectif à partir du 1^{er} juillet 2015 nécessite d'avoir une réflexion au sein des communes de la Communauté Urbaine pour mettre en place un service mutualisé. La solution retenue semble s'orienter vers un service mutualisé qui s'appuierait en grande partie sur le service d'urbanisme de la ville de Nancy qui compte déjà un certain nombre d'instructeurs compétents.

QUESTIONS ORALES

Suite à la demande du groupe minoritaire « Saulxures avec Vous », Monsieur le Maire répond aux questions suivantes :

1) Nuisances occasionnées par les bus passant rue de Gascogne et rue de Lorraine. Les habitants des rues de Gascogne et de Lorraine subissent de nombreuses nuisances (bruit, vibrations) suite aux nouveaux itinéraires des bus sur notre commune (lignes 9, 161 et « F »). Les nombreux passages de bus au quotidien (jusqu'à 130 passages) intensifient ces nuisances tout au long de la journée (de 5h30 à 21h30). Le trajet pose également problème au virage de ces deux rues. Nous aimerions savoir quelles démarches ont été entreprises par la mairie auprès de la CUGN et de l'agence Stan afin d'envisager un itinéraire modifié ou une fréquence de passage moins importante, ce qui rendrait le quotidien des riverains moins pénible.

Réponse : Nous ne pouvons que regretter que les initiateurs des projets d'habitat du secteur des Grands Pâquis et des « Promogim » n'aient pas anticipé la problématique de desserte routière et spécialement les transports en commun, aucune autre solution sécurisée n'étant possible dans ce secteur.

Concernant notamment les fréquences : l'ensemble des problématiques rencontrées dans les communes depuis la mise en place il y a un an ont été transmises à Transdev. Un groupe de travail composé des 20 maires de l'agglomération a déjà été réuni à deux reprises pour étudier les propositions des techniciens communautaires et de Transdev sur le sujet (suite aux résultats des études de fréquentations, etc.). Plusieurs points ont déjà été pré validés comme la réduction des fréquences et la diminution de la plage horaire le samedi et le dimanche, (réduction de 65 000 kms par rapport aux 9.2 M kms annuels) pour un gain financier de 2M€. Plusieurs réunions sont programmées ces prochains mois pour une mise en place des modifications retenues fin du 1^{er} semestre 2015.

Comme je l'ai rappelé à plusieurs de nos concitoyens, il ne sera jamais possible de prendre en charge chaque habitant au plus près de son domicile sans créer de gêne suite au passage des transports en commun dans les rues, ni de pouvoir bénéficier d'un horaire qui convienne au plus juste avec les habitudes et des besoins de chacun.

2) Commission sécurité routière :

Il a été annoncé lors d'un précédent conseil la création d'une commission de transport et sécurité routière sur notre commune. Qu'en est-il de ce projet ?

Réponse : Un groupe de travail issu de la commission « vie quotidienne » relève actuellement l'ensemble des problématiques liées à la sécurité dans les rues de la commune

3) Boycotts des mercredis matins dans les écoles en opposition à la réforme des rythmes scolaires :

Suite à la présence active d'un conseiller municipal de la liste « Générations Saulxures » au boycott de mercredis matins dans une de nos écoles, nous souhaiterions que la municipalité clarifie son positionnement à ce sujet.

Réponse : Un conseiller municipal a tout à fait le droit en son nom propre de manifester contre un projet qui lui semble mal approprié sans pour cela être le représentant de la municipalité. Pour sa part, la commune a pour habitude d'appliquer la loi de la République.

4) AMAP :

Nous souhaitons mettre en place une AMAP sur notre commune avec l'aide de plusieurs habitants. Un membre d'une AMAP de Nancy (créateur de cette association), M. Gabriel Illig, est d'accord pour livrer directement les paniers sur Saulxures si un petit local nous est mis à disposition et si 10 personnes au moins s'inscrivent. Les légumes sont produits à Laronxe (après Lunéville). Il y a 2 tailles de paniers, un petit panier à 10€ et un grand à 16€. Il faut s'engager sur 6 mois. Pour les paniers à 16€, on donne 3 chèques de 128€ qui sont encaissés tous les 2 mois. Les légumes sont bio ou naturels sans produit chimique. Ils ne font que quelques kilomètres pour arriver dans notre assiette et nous contribuons à notre économie locale.

Pour mettre en place cette AMAP, il suffirait de disposer d'un local le vendredi après-midi ou le samedi matin. La maison communale pourrait convenir puisqu'elle est de plain-pied et qu'elle dispose d'un petit parking, il pourrait également s'agir de la Maison des Associations. Nous sollicitons donc la mise à disposition d'une salle sur la commune à cet horaire afin de concrétiser ce projet qui sera ouvert à l'ensemble des habitants. Une fois le service mis en place, il pourra être ouvert à toutes les personnes intéressées et étendu au besoin.

Réponse : Nous allons regarder ce projet sachant qu'il nous faudra trouver une salle appropriée et disponible, allez voir ce qui se fait déjà dans l'agglomération, réaliser un recensement des besoins auprès des Saulxurois, connaître les fréquences de livraisons, prévoir le nettoyage des locaux, etc.

5) Bulletin municipal :

a) Pourquoi un si grand retard de publication (numéro de rentrée fin octobre) ? Certains événements annoncés dans le bulletin étaient déjà passés avant sa distribution.

Réponse : C'est la société avec qui nous avons un contrat qui s'achève fin 2014, qui nous a mise une nouvelle fois dans cette situation. Nous sommes à la recherche d'une nouvelle société chargée de trouver des annonceurs, ce qui nous permet de réaliser notre bulletin sans aucun coût pour la commune.

b) Pourrait-on supprimer la page « notes personnelles », selon nous inutile, à la fin du bulletin ou la remplacer par des informations d'intérêt public ?

Réponse : La société avec qui nous avons un contrat n'a pas trouvé suffisamment d'annonceurs pour cette page, et de sa propre initiative a inséré cette page.

c) Depuis la refonte du bulletin, le texte de la liste « Saulxures avec vous » est suivi d'un texte de la municipalité signé par « les élus majoritaires de la liste Générations Saulxures ». Nous sommes étonnés de trouver systématiquement un texte de la liste « majoritaire » à cet endroit, sachant qu'une tribune libre est censée être réservée aux élus de l'opposition, la liste majoritaire bénéficiant déjà de 16 pages pour exprimer son action sur la commune. Par ailleurs, l'article 23 du règlement intérieur de la commune ne mentionne en aucun cas la présence d'un texte de la liste majoritaire à cet endroit.

Selon nous, le droit de réponse de la municipalité ne devrait donc être qu'exceptionnel et non systématique comme c'est le cas depuis plusieurs numéros.

Réponse : La tribune libre est ouverte à l'ensemble des listes. Il ne faut pas confondre l'information générale sur ce qui s'est fait ou va se faire dans la commune (information de la municipalité, des associations, etc) avec la tribune libre qui adopte un ton plus politique. Cette pratique se retrouve dans toutes les communes.

d) Le texte des « élus majoritaires de la liste Générations Saulxures » du dernier bulletin rappelle que la salle polyvalente est un projet de campagne de la liste « Saulxures avec vous ». C'est tout à fait vrai. Nous voudrions simplement rappeler que figurait également en tout premier point dans la rubrique « cadre de vie » du programme de la liste «Générations Saulxures » la promesse suivante : « Poursuivre l'étude de faisabilité de la salle socio-éducative et culturelle au centre de la commune. » A ce sujet, nous souhaiterions avoir accès aux documents relatifs à cette étude, par exemple lors de la prochaine commission de vie économique, sachant que ce même article mentionne une démarche de la municipalité auprès du Trésorier Général et des banques.

Réponse : Vous avez tout à fait raison de le préciser nous poursuivons l'étude de faisabilité : Ces études comportent 3 niveaux :

L'étude des besoins et l'étude « technique » qui ont été partiellement réalisées.

Il n'en est pas de même sur le montage financier qui nous pose problème au vu de nos capacités surtout dans le contexte économique actuel des collectivités locales. Pour rappel, l'estimation du montant du projet était de 3,5 M €.

6) Salle des fêtes :

Dans une réponse au courrier de l'association de jeux AJPS du 29 septembre demandant la mise à disposition d'une salle pendant les vacances d'octobre afin d'y organiser une manifestation ouverte à tous, la municipalité a redirigé cette association vers la salle communale, sous prétexte que « la salle des fêtes étant contiguë aux bureaux, elle ne permet pas l'accueil de manifestations en semaine sous peine de dégrader la qualité de travail du personnel et des élus ». Nous regrettons que la seule salle capable d'accueillir les associations de la commune dans de bonnes conditions ne puisse être disponible que le week-end. A ce propos, nous souhaiterions avoir accès au planning de réservation de cette salle pour les prochains mois afin de prendre connaissance de la fréquence de son utilisation.

Réponse : La gestion des salles et de leurs plannings est réalisée dans le cadre du fonctionnement et de l'optimisation de celles-ci dans la commune. Ces mesures d'organisation interne ne relève pas du fonctionnement du conseil municipal, comme votre question. Si vous ne pouvez pas trouver une salle à votre convenance sur la commune (rappel : la commune vous a proposé une salle pouvant accueillir 80 à 100 personnes), vous pouvez faire une demande à Pulnoy puisque votre association est inter communale. Saulxures met déjà une salle à disposition pour vos rencontres en soirée, il nous semble logique qu'une mutualisation des installations se mette en place. Ces questions sur le fonctionnement des associations relève d'un débat à étudier en commission municipale.

7) Monsieur le Maire nous a aimablement proposé de visiter des salles des fêtes des communes environnantes, en particulier celle de Fléville. Nous serions heureux de pouvoir l'y accompagner.

Réponse : Cela viendra en son temps, aucun créneau pour cette visite n'est encore programmé.

8) Trous sur les murs de la salle de sport :

Nous souhaiterions savoir si les travaux de réparation des deux très gros trous situés près des gradins vont être entrepris prochainement par la municipalité. Cela fait plus d'un an qu'ils s'y trouvent suite à des dégradations.

Réponse : Cette réparation est programmée dans les prochains jours. Pour votre information, ce genre de travaux est toujours programmé pendant la période hivernale. Actuellement l'équipe technique doit pallier à l'indisponibilité d'un agent depuis 6 mois suite à une intervention chirurgicale et d'un second en stage de formation pour trois semaines. Les services techniques ont démarré l'installation des illuminations, et pour chaque manifestation (Forum des associations, Expo Maquettes, vide grenier, Festival du Film de montagne et d'exploration...), l'équipe passe entre une et trois journées pour la prise en charge et l'installation du matériel.

9) ZAC de la Porte Verte :

Suite à l'article publié sous la rubrique « Vie économique », du bulletin de juin 2014, nous informons la municipalité que nous sommes tout à fait disposés à participer à de futures réunions avec les entreprises et commerces de notre commune si nous y sommes conviés.

Réponse : Il est pris note de cette demande

La séance est levée à 22 h.

La secrétaire,



Patricia CHANET